AGENCE TECHNIQUE
DE L'INFORMATION
SUR L'HOSPITALISATION

ETUDE NATIONALE DE COUTS EHPAD

Guide méthodologique

Avril 2019

117, bd Marius Vivier Merle
69329 Lyon cedex 03
Téléphone : 04 37 91 33 10
Fax : 04 37 91 33 67
www.atih.sante.fr

SOMMAIRE

SOMMAIRE 1

INTRODUCTION : l'essentiel de l'ENC 3

1 Les règles du découpage de l'ENC 9

1.1 Les sections principales 10

1.1.1 L'hébergement permanent et temporaire 10

1.1.2 Les activités principales hors hébergement permanent et temporaire 11

1.2 Les sections auxiliaires 12

1.2.1 Section « Gestion générale – Management » 12

1.2.2 Section « Immobilier » 12

1.2.3 Section « Charges financières » 12

2 Le Plan Comptable de l'ENC (PCE) 13

2.1 La nature des données comptables à saisir 13

2.2 Les principes d'alimentation du PCE 14

2.2.1 La règle : des éléments directement issus de la comptabilité générale 14

2.2.2 Les exceptions : les éléments nécessitant un découpage spécifique du plan comptable 14

2.2.2.1 Le suivi des consommations de produits stockés pour les établissements disposant d'une comptabilisation des stocks 14

2.2.2.2 Le suivi des dépenses de spécialités pharmaceutiques, dispositifs médicaux, petit matériel et d'amortissement du matériel médical 15

2.2.2.3 Les charges de personnel 16

2.2.3 Saisie des produits dans le PCE 18

2.3 Le retraitement du crédit-bail avant affectation des charges sur les sections 18

3 Les principes d'affectation des charges 19

3.1 Les charges non incorporables 19

3.2 Les charges incorporables 20

3.2.1 Les règles d'affectation des postes de charges à caractère médical 20

3.2.2 Les règles d'affectation des postes de charges de personnel et prestations extérieures 20

3.2.3 Les règles d'affectation des postes de charges à caractère non médical 23

3.3 L'affectation des charges des activités hors hébergement permanent et temporaire 25

4 Les deux types de traitement des recettes 26

4.1 Les produits admis en atténuation des charges des activités principales et des sections auxiliaires 26

4.2 Les produits non déductibles 28

5 Les variables à recueillir pour élaborer une classification médicalisée des résidents en EHPAD 29

5.1 Variables à recueillir 29

5.1.1 Généralités 29

5.1.2 Variables à recueillir pour mesurer la perte d'autonomie 29

5.1.3 Variables à recueillir pour mesurer la charge en soins 29

5.1.4 Variables supplémentaires à recueillir pour affiner la mesure de la perte d'autonomie et de la charge en soins 30

5.2 Modalités de recueil 31

5.2.1 Généralités 31

5.2.2 Organisation des coupes 31

5.2.3 Qui recueille les données ? 31

5.2.4 Fréquence de recueil 32

5.2.5 Modalités de transmission 32

5.3 Situation particulière : données à recueillir pour les résidents non présents au moment des coupes 33

ANNEXES 33

INTRODUCTION : l'essentiel de l'ENC

Les dernières mises à jour sont surlignées en jaune

PRINCIPES ET FINALITÉS

Cette étude s'adresse à l'ensemble des établissements hébergeant des personnes âgées dépendantes de statut privé commercial, privé non lucratif et public (hors foyer logement et USLD), tarifés au GMPS.

L'objectif de l'ENC est de calculer le coût par typologie de résident, en hébergement permanent et temporaire en EHPAD.

Cette étude est réalisée auprès d'établissements volontaires. La participation implique un engagement de l'établissement dont les modalités sont décrites dans une convention.

Pour réaliser cette ENC, les établissements transmettent les éléments suivants :

- Des éléments de comptabilité analytique répondant à une méthodologie spécifique ;
- Des unités d'œuvre recueillies au résident pour certains types de charges discriminantes ;
- Les données caractérisant la typologie de chaque résident à partir des données PATHOS et AGGIR.

Ce guide présente la méthodologie de recueil en distinguant chacune des étapes permettant d'aboutir à la construction du coût par typologie de résident, en hébergement permanent ou temporaire en EHPAD :

1. Les règles de découpage analytique de l'étude
2. Le plan comptable de l'étude
3. Les règles d'affectation des charges
4. Le traitement des produits hors tarification
5. Le déversement des charges nettes des activités hébergement permanent et temporaire sur les résidents
6. Variables à recueillir pour élaborer une classification médicalisée des résidents en EHPAD

Les consignes techniques de recueil seront détaillées dans le manuel utilisateur de l'outil informatique.

MÉTHODOLOGIE DE L'ENC

La méthodologie ENC se déroule en plusieurs phases qui s'enchaînent. Ces phases sont présentées ci-après .

Dans la **phase I,** les établissements doivent adopter un découpage décrivant l'intégralité de leurs activités.

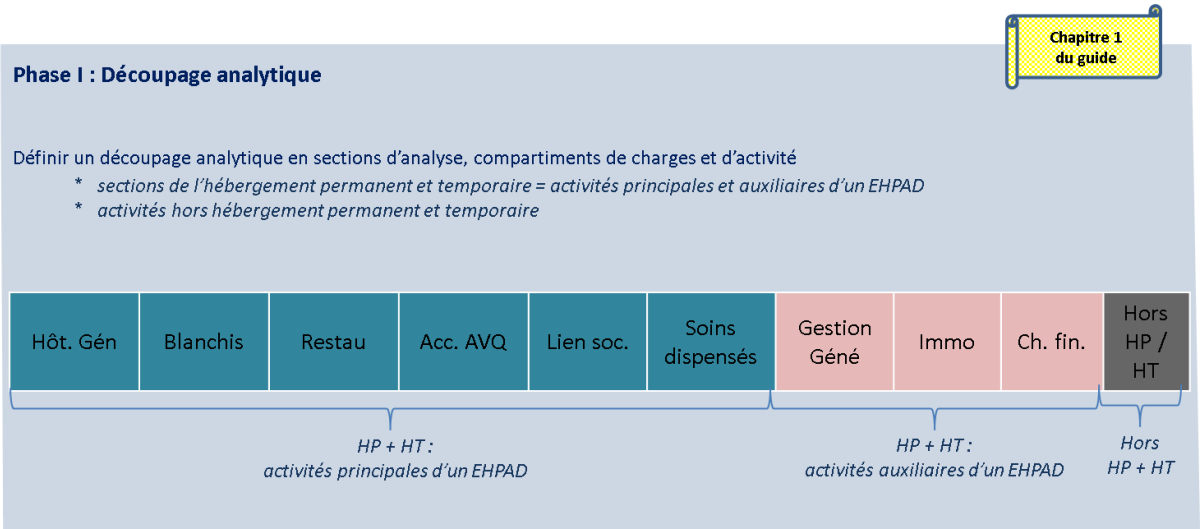

Dans la **phase II**, l'établissement saisit toutes les charges et tous les produits, en respectant la liste de comptes fournie pour réaliser l'ENC.

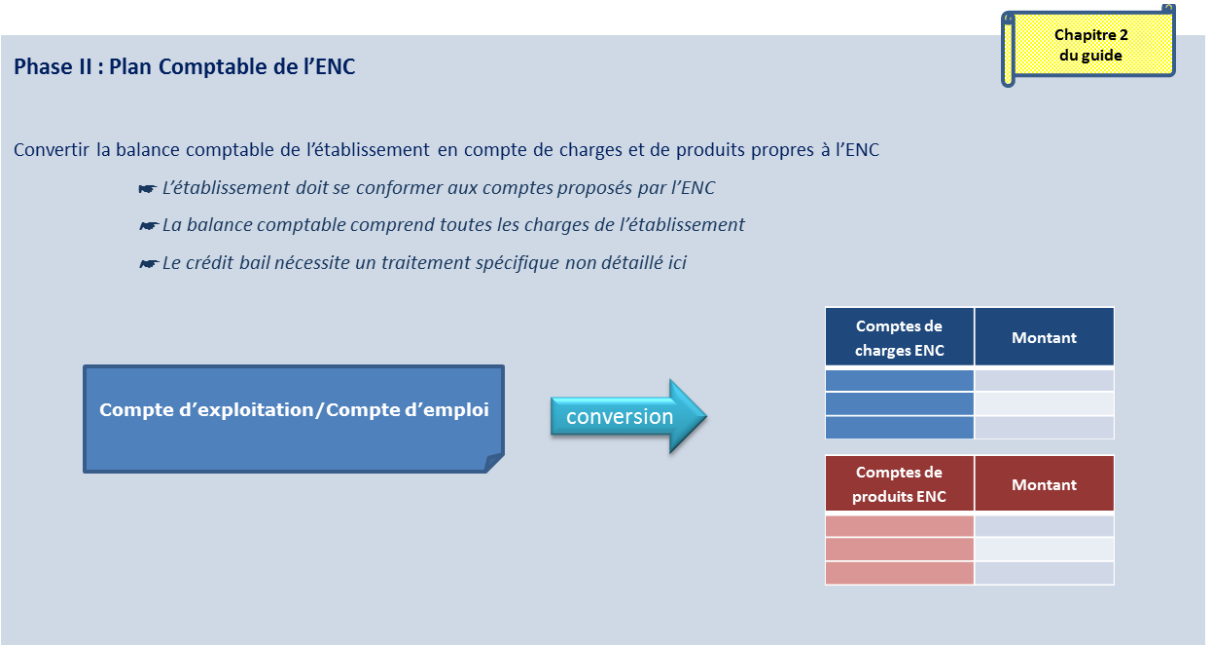

Dans la **phase III (1)**, les charges, ainsi saisies en phase II, doivent être réparties sur les activités définies en phase I, compte par compte.

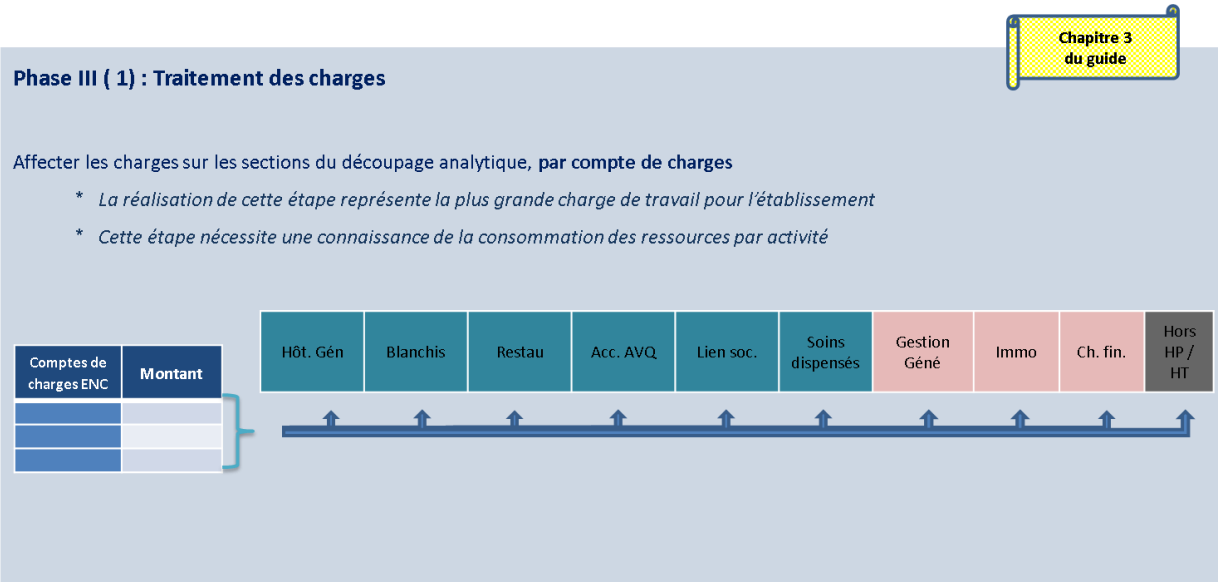

Dans la **phase III (2)**, les produits ainsi saisis en phase II doivent, dans un premier temps, être triés afin de déterminer ceux admis en atténuation de l'étude. Ces produits ciblés doivent ensuite être répartis sur les sections d'analyse définies en Phase I.

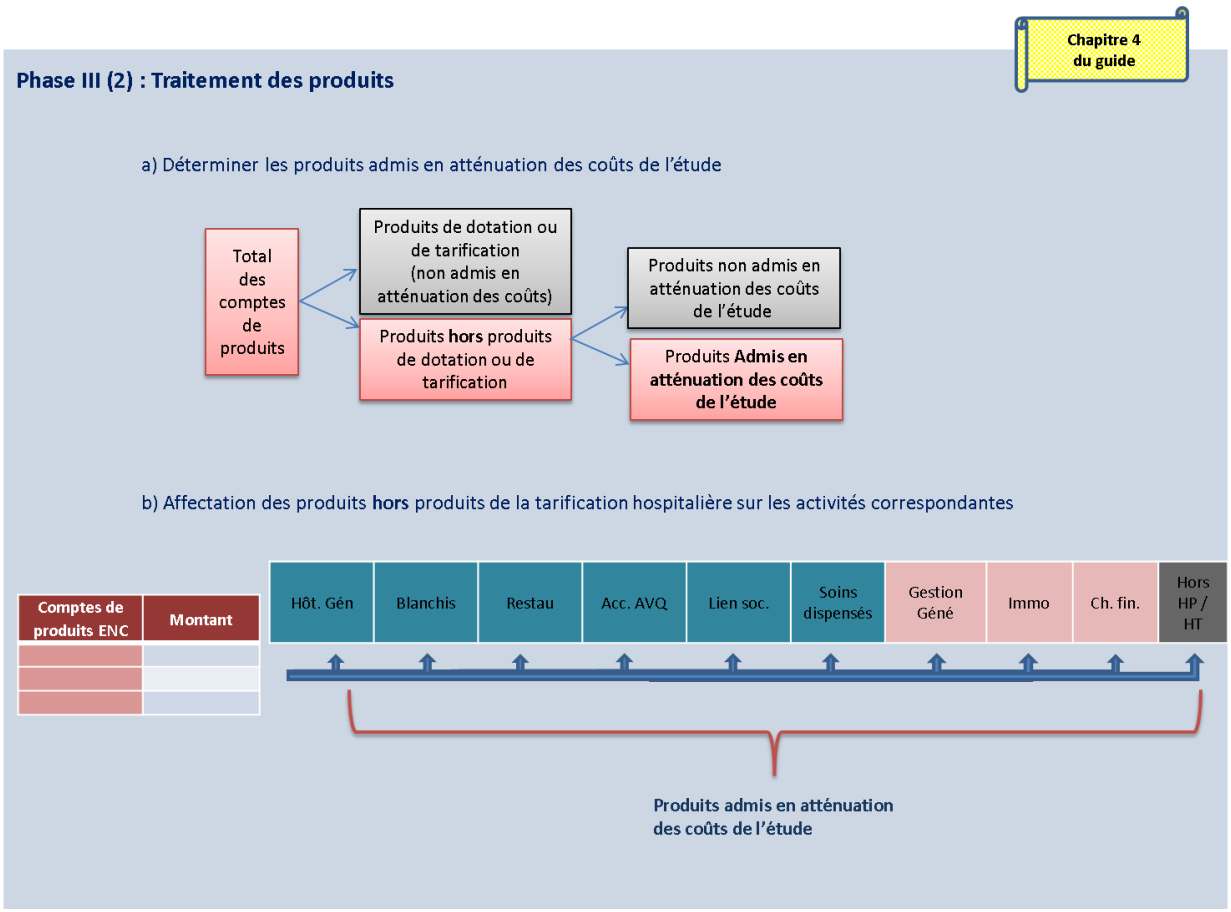

A ce stade, un regroupement est effectué automatiquement par l'ATIH. Cette **étape intermédiaire** permet de réduire le nombre de lignes de comptes, en réalisant un regroupement par poste de charges, afin d'améliorer la lisibilité.

Phase intermédiaire : Regroupement des comptes en postes de charges

Obtention des postes de charges à partir des comptes de charges

- *Chaque poste de charges correspond à la sommation d'un ou plusieurs comptes.*
- *Les postes de charges sont différents selon le type de d'activité (exemple : Le poste de charge immobilier n'existe que pour la section Immobilier)*

Comptes de charges ENC					
681122 Agencement et aménagement des terrains					
681123+681124 Constructions					

Agrégé en

Postes de charges ENC					
Immobilier					

En **phase IV**, l'établissement doit procéder à la déduction des produits sur les postes de charges concernés pour chaque activité.

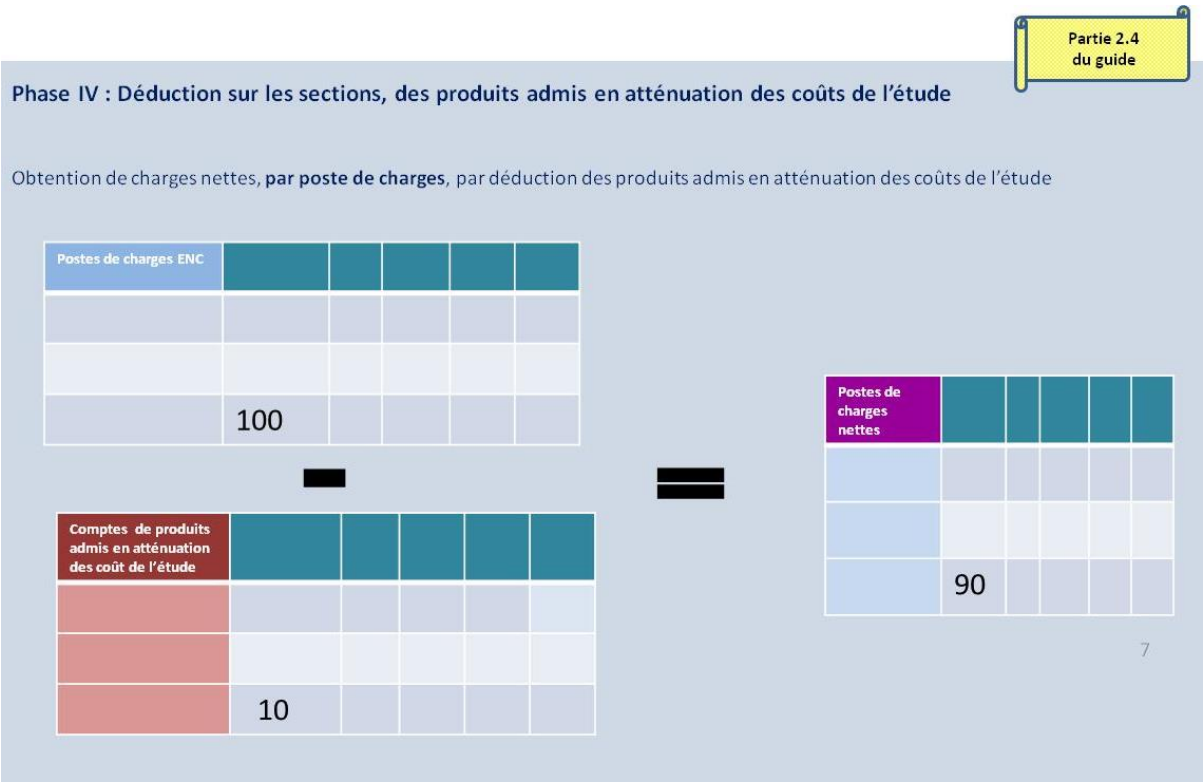

1 Les règles du découpage de l'ENC

Le principe analytique qui sous-tend les règles de découpage définies pour une étude de coûts est celui des **sections homogènes**. Ce principe consiste à découper l'établissement en sections, chacune d'entre elles étant constituée par un groupement de moyens concourant au même but, et dont l'activité peut être mesurée en unités physiques dénommées unités d'œuvre (UO)[1].

Les établissements doivent adopter un découpage décrivant l'intégralité de leurs activités.

Important

Le découpage en sections envisagé dans le cadre de l'ENC se distingue du découpage en "sections d'imputation tarifaire", juridiquement défini aux articles R. 314-158 et suivants du Code de l'Action sociale et des Familles. Les sections tarifaires sont un outil répondant à une logique budgétaire, donc prévisionnelle, de détermination des recettes de l'établissement, tandis que les sections mises en place dans la présente étude sont un outil de mesure des coûts constatés, dans une logique d'analyse des données comptables et extracomptables.

Les grandes rubriques du découpage :

Les sections principales

- La Section Hébergement permanent et temporaire
  - Hôtellerie générale
  - Restauration
  - Blanchisserie
  - Accompagnement dans les actes de la vie quotidienne (Accompagnement AVQ)
  - Organisation du lien social
  - Soins dispensés
- La Section Accueil de jour

Les sections auxiliaires ou de déversement

- Gestion générale - Management
- Immobilier
- Charges financières

[1] **Unité d'œuvre** : unité de mesure de la production d'activité d'une section d'analyse. La charge d'unité d'œuvre est fonction de la nature de l'activité de la section d'analyse, ce qui nécessite de rechercher la variable la plus expressive de la production d'activité de la section et de la consommation qui est faite de cette production.

1.1 Les sections principales

Le principe de cette ENC est d'affecter le plus de charges possible directement sur ces sections.

1.1.1 L'hébergement permanent et temporaire

L'ENC EHPAD a pour objectif d'observer les coûts de l'hébergement. La section « hébergement » doit être subdivisée en fonction des activités réalisées au cours de cette prise en charge. Les activités de l'hébergement sont les suivantes :

- **Hôtellerie générale**

Cette activité permet d'identifier l'ensemble des prestations non liées à l'état de dépendance des personnes accueillies en EHPAD hors administration générale :

- Accueil hôtelier
- Service des repas (hors aide à l'alimentation)
- Entretien et maintenance du matériel non médical
- Nettoyage des locaux

- **Restauration**

Cette activité permet d'isoler les charges liées à la production des repas. Elle ne comprend ni le service des repas (qui relève de l'hôtellerie générale, *cf. supra*), ni l'aide à l'alimentation effectuée auprès des résidents (qui relève de l'accompagnement dans les actes de la vie quotidienne, *cf. infra*)

- **Blanchisserie**

L'activité « Blanchisserie » concerne l'activité de production de linge propre, quelque soit le type de linge :

- Linge plat
- Linge des résidents
- Linge du personnel

L'installation du linge plat dans les chambres est exclu de l'activité de blanchisserie. Cette activité relève de l'hôtellerie générale.

- **Accompagnement dans les actes de la vie quotidienne**

L'activité « Accompagnement dans les actes de la vie quotidienne » permet d'isoler les charges liées à la compensation de la perte d'autonomie du résident pour les activités de la vie quotidienne incluant la stimulation :

- Aide à la toilette
- Aide à l'habillage
- Aide à l'alimentation
- Elimination
- Orientation
- Cohérence
- Aide aux transferts et déplacements

- **Organisation du lien social**

L'activité « Organisation du lien social » permet d'isoler les charges liées à l'organisation des activités individuelles et collectives proposées aux résidents permettant :

- Le maintien de l'ensemble des liens familiaux et affectifs de la personne âgée
- L'animation
- Le maintien de certaines relations sociales du résident
- L'accès à certaines prestations extérieures : coiffure, esthétique, loisirs, vie culturelle et cultuelle…
- L'accès aux activités liées à la citoyenneté

- **Soins dispensés**

L'activité « soins dispensés » permet d'isoler les charges liées aux :

- Prestations médicales et paramédicales nécessaires à la prise en charge des affections somatiques et psychiques des personnes résidant dans l'établissement
- Prestations paramédicales correspondant aux soins liés à l'état de dépendance des personnes accueillies (hors activité de vie sociale et d'accompagnement)

1.1.2 Les activités principales hors hébergement permanent et temporaire

La section hors hébergement permanent et temporaire correspond à l'accueil de jour. Les charges de cette section devront être isolées des charges afférentes à l'hébergement permanent et temporaire.

1.2 Les sections auxiliaires

Certaines charges indirectes sont communes à toutes les activités de la section hébergement permanent ou temporaire sans qu'il soit possible a priori de déterminer la part exacte imputable à telle ou telle autre activité. Ces charges indirectes sont réparties dans chaque section de sections auxiliaires.

1.2.1 Section « Gestion générale – Management »

Cette section se voit affecter la part des charges de tous les personnels qui ont concouru à la fonction d'administration en EHPAD :

- Gestion économique (moyens généraux, économat…)
- Gestion du personnel
- Direction générale
- Finances-comptabilité

1.2.2 Section « Immobilier »

Cette section regroupe les charges liées au patrimoine immobilier des établissements, l'entretien et maintenance du matériel non médical, l'énergie et les fluides.

- Charges locatives et de copropriété
- Entretien et réparations des biens immobiliers
- Taxes foncières et autres impôts locaux,
- Dotations aux amortissements des constructions et des agencements et aménagements des terrains

1.2.3 Section « Charges financières »

Cette section regroupe les charges financières incorporables dans l'ENC :

- Intérêts des emprunts et dettes,
- Intérêts des crédits-bails retraités
- Intérêts des comptes courants créditeurs.

2 Le Plan Comptable de l'ENC (PCE)

Le plan comptable de l'ENC (PCE) poursuit un double objectif :

- Fournir une base commune d'intitulés et de classement des charges et des produits à l'ensemble des EHPAD ;
- Permettre d'alimenter les coûts décomposés des activités des EHPAD.

Le plan comptable de l'ENC doit permettre de prendre en compte les charges et les recettes atténuatives des établissements relevant de la M21, de la M22 et de la M22bis. Pour cela, il est nécessaire de définir des modalités communes de production du plan comptable par les établissements. Le PCE répondant à cette exigence est fourni en annexe 1 pour les charges et en annexe 2 pour les produits.

Pour la partie des charges, la grille de lecture du PCE est la suivante :

- Les deux premières colonnes présentent le numéro de compte, donné à titre indicatif, et son intitulé ;
- La règle d'affectation des charges sur la/les section(s) idoine(s) et le poste de charges de rattachement du compte sont ensuite précisés (cf. 3.).

2.1 La nature des données comptables à saisir

Pour les EHPAD, la saisie des données comptables s'appuie sur le compte d'exploitation de **l'exercice N déposé de l'entité géographique**.

Important

S'il n'est pas nécessaire que les comptes utilisés dans le cadre de cette étude aient été validés par les autorités tarifaires, il est en revanche indispensable qu'ils aient été validés par votre instance décisionnelle (conseil d'administration, conseil de surveillance ou autre selon la nature juridique de votre établissement).

2.2 Les principes d'alimentation du PCE

2.2.1 La règle : des éléments directement issus de la comptabilité générale

Le PCE étant construit sur la numérotation du plan comptable utilisé en EHPAD, la majeure partie des postes de dépenses et de recettes pourra être alimentée depuis les données de la comptabilité générale.

Si toutefois certains établissements ne disposaient pas d'un plan comptable suffisamment fin, il sera nécessaire qu'ils procèdent à un découpage spécifique de leurs données comptables pour être en mesure d'alimenter chacun des postes du PCE.

Le cas particulier du traitement des crédits non reconductibles (CNR) :

Les CNR sont des produits visant à assurer le financement ponctuel d'une charge exceptionnelle de l'établissement. Cependant, il peut arriver que des CNR soient utilisés pour financer des dépenses de fonctionnement, notamment du personnel.

Par conséquent, lorsque l'exercice renseigné dans l'ENC comprend des charges liées à des CNR, il conviendra de traiter ces charges en distinguant les cas suivants :

- Quand les charges correspondent à des besoins spécifiques et ponctuels (dépenses d'investissement, charges de personnel liées à une activité spécifique et ponctuelle, etc.), elles seront inscrites en charges exceptionnelles.

Exemple : dépenses d'investissement, charges de personnel liées à une activité spécifique et ponctuelle (expérimentation, etc.).

- Les charges correspondent à un besoin récurrent pour des activités pérennes (financement d'un agent en CDI, etc.) : inscrire les charges dans les comptes d'exploitation concernés.

2.2.2 Les exceptions : les éléments nécessitant un découpage spécifique du plan comptable

Les établissements doivent disposer d'informations d'ordre analytique pour les éléments suivants.

2.2.2.1 Le suivi des consommations de produits stockés pour les établissements disposant d'une comptabilisation des stocks

Pour les établissements disposant d'une gestion de stock, la comptabilité générale fournit la dépense de produits stockés par l'addition des soldes des comptes 601, 602, 607 et 603 associés.

Ces consommations doivent correspondre au suivi extracomptable assuré par la comptabilité matière.

Les établissements doivent être capables d'associer un compte 603 à chaque 601, 602, 607.

2.2.2.2 Le suivi des dépenses de spécialités pharmaceutiques, dispositifs médicaux, petit matériel et d'amortissement du matériel médical

Il a été proposé de récupérer notamment des dépenses de spécialités pharmaceutiques, dispositifs médicaux, petit matériel et les charges d'amortissement du matériel médical prises en charge par l'enveloppe soins de ville de l'assurance maladie pour les EHPAD sans PUI.

Pour pouvoir disposer de postes de charges identiques quel que soit leur provenance (soins de ville ou compte d'exploitation), il a été créé dans le PCE les sous comptes suivants :

Compte	Libellé
60211SP	Spécialités pharmaceutiques
60212DMHL	Dispositifs médicaux et petit matériel médical hors liste annexée à l'arrêté du 30 mai 2008
60212DML	Dispositifs médicaux et petit matériel médical liste annexée à l'arrêté du 30 mai 2008
6066DMHL	Dispositifs médicaux et petit matériel médical hors liste annexée à l'arrêté du 30 mai 2008
6066DML	Dispositifs médicaux et petit matériel médical hors liste annexée à l'arrêté du 30 mai 2008
6066SP	Spécialités pharmaceutiques
61223HL	Matériel médical hors liste annexée à l'arrêté du 30 mai 2008
61223L	Matériel médical liste annexée à l'arrêté du 30 mai 2008
61357HL	Locations mobilières (materiel médical hors liste annexée à l'arrêté du 30 mai 2008)
61357L	Locations mobilières (materiel médical de la liste annexée à l'arrêté du 30 mai 2008)
681126HL	Matériel médical, hors liste annexée à l'arrêté du 30 mai 2008
681126L	Matériel médical, liste annexée à l'arrêté du 30 mai 2008

Les suffixes (DMHL, DML, SP…) ajoutés aux racines de comptes ci-dessous symbolisent les distinctions analytiques nécessaires à la mesure de ces dépenses.

Certains Ehpad ayant une PUI font le choix d'externaliser la gestion des spécialités pharmaceutiques, généralement en recourant aux service d'une pharmacie de ville. Les charges liées à cette prestation seront alors imputées sur le compte 61114pharma « Gestion des spécialités pharmaceutiques à l'extérieur ».

2.2.2.3 Les charges de personnel

Le suivi des charges de personnel implique la connaissance d'éléments non disponibles en comptabilité générale (par exemple le suivi par catégorie de personnel de certains comptes d'impôts taxes et versements assimilés).

Les établissements participant à l'ENC EHPAD devront donc être en mesure de fournir le détail de leurs dépenses de personnel selon le découpage suivant :

Comptes du personnel extérieur	Intitulé
621 + 622	Médecin généraliste - gériatre
	Médecin coordonnateur
	Médecin psychiatre
	Autres médecins spécialistes
	Pharmacien
	Cadres infirmiers
	Infirmier
	Masseur-kinésithérapeute
	Ergothérapeute
	Psychomotricien
	Autres auxiliaires médicaux[2]
	Aide soignant - Aide médico-psychologique
	Aide soignant en gérontologie
	Psychologue
	Diététicien
	Préparateur en pharmacie
	Animateur
	Personnel administratif et de logistique
	Agent de service
	Mandataire judiciaire
	Autre personnel non médical
	Personnel de restauration
	Personnel de blanchissage

[2] Les autres auxiliaires médicaux regroupent les métiers suivants : audioprothésiste, pédicure-podologue, orthophoniste, orthoptiste …

Comptes du personnel salarié	Intitulé
631PM+633PM+642+6452+6459PM+647PM+648PM (Personnel médical)	Médecin généraliste - gériatre
	Médecin coordonnateur
	Médecin psychiatre
	Autres médecins spécialistes
	Pharmacien
631PNM+633PNM+641+6451+6459PNM+647PNM+648 PNM (personnel non médical)	Cadres infirmiers
	Infirmier
	Masseur-kinésithérapeute
	Ergothérapeute
	Psychomotricien
	Autres auxiliaires médicaux
	Aide soignant - Aide médico-psychologique
	Aide soignant en gérontologie
	Psychologue
	Diététicien
	Animateur
	Préparateur en pharmacie
	Personnel administratif et de logistique
	Agent de service
	Mandataire judiciaire
	Autre personnel non médical
	Personnel de restauration
	Personnel de blanchissage

Comptes de prestation	Intitulé
6111 Prestations à caractère médical	
61111	Prestations à caractère médical : actes de laboratoire
61112	Prestations à caractère médical : actes d'imagerie
61114géné	Prestations à caractère médical : consultations de médecins liberaux généralistes ou gériatres (honoraires)
61114spéc	Prestations à caractère médical : consultations de médecins liberaux spécialistes (honoraires)
61114pharma	Gestion des spécialités pharmaceutiques à l'extérieur
61118	Autres prestations à caractère médical
6112 Prestations à caractère médico-social et autres	
6112IDE	Prestations à caractère médico-social : Infirmière
6112KINE	Prestations à caractère médico-social : Masseurs-kinésithérapeute
6112ERGO	Prestations à caractère médico-social : Ergothérapeute

6112PSYCHOMOT	Prestations à caractère médico-social : Psychomotricien
6112AUXMED	Prestations à caractère médico-social : Autres auxiliaires médicaux
6112PSY	Prestations à caractère médico-social : Psychologue
6112DIET	Prestations à caractère médico-social : Diététicien
6112ANIM	Prestations à caractère médico-social : Animateur
6112AUTRE	Autres prestations de service
6112RESTO	Prestations : Personnel de restauration
6112BLANCPERSO	Prestations : Personnel de blanchissage

Les suffixes (IDE, PSY, ERGO…) ajoutés aux racines de comptes ci-dessus symbolisent les distinctions analytiques nécessaires à la mesure de ces dépenses

2.2.3 Saisie des produits dans le PCE

L'intégralité des produits de la classe 7 du compte d'exploitation devra être renseignée dans le PCE. Pour cette étude, l'établissement devra isoler le montant des produits hors tarification éventuellement comptabilisés dans les comptes hors racine 73.

2.3 Le retraitement du crédit-bail avant affectation des charges sur les sections

Le crédit-bail doit être considéré comme un mode de financement des investissements, assimilable au financement par emprunt. Or, les comptabilisations sont très différentes puisque la charge correspondant au crédit-bail est constatée en services extérieurs alors que pour un emprunt, on constate d'une part des charges financières et d'autre part des amortissements. Il est donc demandé à l'ensemble des établissements de procéder à un retraitement des charges de crédit-bail et de distinguer le montant correspondant aux intérêts perçus par le bailleur et la partie correspondant aux amortissements qui auraient été pratiqués si l'établissement avait été propriétaire du bien pendant la durée du contrat.

Les locations de longue durée et les locations avec option d'achat sont assimilées à de la location et ne font pas l'objet du présent retraitement.

3 Les principes d'affectation des charges

Le plan comptable de l'ENC comprend toutes les charges du compte d'exploitation de l'établissement. Pour passer de la comptabilité générale à la comptabilité analytique, il est nécessaire de déterminer les charges non incorporables et les charges incorporables de l'ENC. Ces charges incorporables seront regroupées en postes de charges présentant une nature de dépense et une règle d'affectation spécifique.

Pour chaque compte de charges du PCE sont ensuite définies des règles d'affectation, respectant les principes suivants :

- Favoriser l'affectation directe, sur les activités, des dépenses de personnel (salarié et libéraux) et des dépenses relatives aux consommations liées à la prise en charge du résident (produits pharmaceutiques, matériel…) ;
- Isoler les autres charges sur les sections auxiliaires (immobilier, charges financières, gestion générale - management).

3.1 Les charges non incorporables

Certaines charges, présentant un caractère inhabituel ou exceptionnel, sont considérées comme non incorporables à l'étude de coûts :

N° de compte	Intitulé
6358	Autres droits
6618	Autres charges d'intérêts
666+667+668	Autres charges financières
671	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion
6728	Autres charges sur exercice antérieur
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)
675	Valeurs comptables des éléments d'actif cédés
678	Autres charges exceptionnelles
681111	Frais d'établissement
681121	Terrains
6815	Dotations aux provisions pour risques et charges d'exploitation
6816	Dotations aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles
6817	Dotations aux dépréciations des actifs circulants
686	Dotations aux amortissements et aux provisions - Charges financières
687	Dotations aux amortissements et aux provisions - Charges exceptionnelles
691	Participations des salariés aux fruits de l'expansion
695	Impôts sur les sociétés

3.2 Les charges incorporables

L'établissement devra ventiler chaque charge du PCE sur les activités principales et les sections auxiliaires selon des règles d'affection. Pour présenter ces règles d'affection, Il est procédé à un regroupement des charges incorporables sur un nombre limité de postes jugés représentatifs de la nature des coûts.

3.2.1 Les règles d'affectation des postes de charges à caractère médical

Toutes les charges à caractère médical seront affectées automatiquement par le logiciel de recueil de l'ENC dans la section « Soins dispensés ».

Code	Poste de charges	Affectation
ACM	Autres charges à caractère médical	Soins dispensés
DMHL	Dispositifs médicaux hors liste annexée à l'arrêté du 30 mai 2008	Soins dispensés
DML	Dispositifs médicaux inclus dans la liste annexée à l'arrêté du 30 mai 2008	Soins dispensés
EMM	Entretien et maintenance du matériel médical	Soins dispensés
MMHL	Matériel médical hors liste annexée à l'arrêté du 30 mai 2008	Soins dispensés
MML	Matériel médical inclus dans la liste annexée à l'arrêté du 30 mai 2008	Soins dispensés
SP	Spécialités pharmaceutiques	Soins dispensés

3.2.2 Les règles d'affectation des postes de charges de personnel et prestations extérieures

Une attention particulière est à porter à l'affectation des charges de personnel. Les établissements doivent disposer d'informations précises et actualisées quant aux affectations de leur personnel.

Selon leur profil métier et leur qualification, les personnels peuvent être concernés par tout ou partie des activités d'un EHPAD.

Pour les métiers suivants les charges de personnel ou de prestations extérieures seront affectées automatiquement par le logiciel de recueil de l'ENC dans une seule activité :

Code	Poste de charges	Affectation
MEDG	Médecin généraliste - gériatre	Soins dispensés
MEDCO	Médecin coordonnateur	Soins dispensés
MEDPSY	Médecin psychiatre	Soins dispensés
MEDAUT	Autres médecins spécialistes	Soins dispensés
PHARMA	Pharmacien	Soins dispensés
ERGO	Ergothérapeute	Soins dispensés
KINE	Masseur-kinésithérapeute	Soins dispensés
PSYCHOMOT	Psychomotricien	Soins dispensés
AUXMED	Autres auxiliaires médicaux	Soins dispensés
MANDA	Mandataire judiciaire	Organisation du lien social
PREPA	Préparateur en pharmacie	Soins dispensés
RESTO	Personnel de restauration	Restauration
BLANCPERSO	Personnel de blanchissage	Blanchisserie
STMEDGEN	Prestations à caractère médical : consultations de médecins liberaux généralistes ou gériatres (honoraires)	Soins dispensés
STMEDSPE	Prestations à caractère médical : consultations de médecins liberaux spécialistes (honoraires)	Soins dispensés
STKINE	Prestations à caractère médico-social : Masseur-kinésithérapeute	Soins dispensés
STERGO	Prestations à caractère médico-social : Ergothérapeute	Soins dispensés
STPSYCHOMOT	Prestations à caractère médico-social : Psychomotricien	Soins dispensés
STAUXMED	Prestations à caractère médico-social : Autres auxiliaires médicaux	Soins dispensés

STIMAG	Prestations à caractère médical : actes d'imagerie	Soins dispensés
STLABO	Prestations à caractère médical : actes de laboratoire	Soins dispensés
STRESTO	Prestations : Personnel de restauration	Restauration
STBLANCPERSO	Prestations : Personnel de blanchissage	Blanchisserie

Pour d'autres métiers, les établissements doivent procéder à une répartition des charges de personnel entre les différentes activités. Ils pourront par exemple s'appuyer sur les applicatifs de gestion de la paie, de gestion des temps et activité, complétés des tableaux de service de répartition du personnel. Toutefois, pour les infirmiers (IDE), les aides-soignants (AS), les aides médico-psychologiques (AMP), les assistants de soin en gérontologie (ASG) et les agents de service (ASH), la répartition des charges de personnel sur les activités s'appuiera obligatoirement sur les données issues du minutage observées pendant les coupes.

Dans le cas où le personnel est salarié de la structure, il est conseillé de procéder au calcul d'une quote-part annuelle des charges de personnels salariés**,** au prorata du temps annuel consacré à la réalisation des différentes activités.

La liste des métiers concernés est la suivante :

Code	Poste de charges	Affectation
CI	Cadres infirmiers	Hôtellerie générale Accompagnement Organisation du lien social Soins dispensés Gestion générale - Management
IDE	Infirmier	Accompagnement Soins dispensés Organisation du lien social
ASAMP	Aide soignant - AMP	Hôtellerie générale Accompagnement Soins dispensés Organisation du lien social
ASG	ASG	Hôtellerie générale Accompagnement Soins dispensés Organisation du lien social
PSY	Psychologue	Accompagnement Soins dispensés Organisation du lien social

DIET	Diététicien	Accompagnement Soins dispensés
ANIM	Animateur	Accompagnement Organisation du lien social
PERSADMINLOG	Personnel administratif et de logistique	Toute section hors Charges financières et Immobilier
ASH	Agent de service	Toute section hors Charges financières, Immobilier et Gestion générale - Management
PERSAUT	Autre personnel non médical	Accompagnement Organisation du lien social Soins dispensés
STIDE	Prestations à caractère médico-social : Infirmier	Accompagnement Organisation du lien social Soins dispensés
STPSY	Prestations à caractère médico-social : Psychologue	Accompagnement Organisation du lien social Soins dispensés
STANIM	Prestations à caractère médico-social : Animateur	Accompagnement Organisation du lien social
STDIET	Prestations à caractère médico-social : Diététicien	Accompagnement Soins dispensés
STAUTRE	Autres prestations de service	Accompagnement Organisation du lien social Soins dispensés

3.2.3 Les règles d'affectation des postes de charges à caractère non médical

Contrairement aux postes de charges à caractère médical, les postes de charges à caractère non médical ne sont pas tous associés à une règle d'affectation automatique.

Les postes de charges affectés automatiquement à une section spécifique sont les suivants :

Code	Poste de charges	Affectation
ACNM	Autres charges à caractère non médical	Gestion générale - Management
ALIM	Alimentation	Restauration
ALIMCA	Alimentation (Complément alimentaire)	Restauration
BLANC	Blanchisserie	Blanchisserie
CHFI	Charges financières	Charges financières
COUCH	Couches, alèses et produits absorbants	Accompagnement dans les actes de la vie quotidienne
EIMO	Entretien et réparations sur biens immobiliers	Immobilier
FH	Fourniture hôtelière	Hôtellerie générale
FPVS	Fourniture et prestation de vie sociale	Organisation du lien social
IMMO	Immobilier	Immobilier
MANDA	Mandataire judiciaire	Organisation du lien social
TRANSU	Transport d'usagers	Accueil de jour

A contrario, les postes de charges suivants nécessiteront une répartition des charges entre plusieurs sections d'activité possibles :

Code	Poste de charges	Affectation
CC	Combustibles et carburants	Hôtellerie générale Restauration Blanchisserie Organisation du lien social Gestion générale – Management
EF	Energie et fluides	Hôtellerie générale Restauration Blanchisserie Immobilier Gestion générale - Management
FH	Fourniture hôtelière	Hôtellerie générale Restauration Blanchisserie
RR	Rabais, remises et ristournes obtenus sur achats	Toutes sections
TRANSHU	Transport (hors transport d'usagers)	Gestion générale – Management Soins dispensés
TRANSU	Transport d'usagers	Organisation du lien social Soins dispensés
ASSUR	Assurance	Toute section hors Charges financières : Affecter les charges d'assurance du personnel sur les sections concernées Affecter les charges d'assurance des bâtiments en Immo Affecter les charges d'assurance multirisque en Gestion générale
EMNM	Entretien et maintenance du matériel non médical	Hôtellerie générale Accompagnement dans les actes de la vie quotidienne Organisation du lien social Gestion générale - Management
IMINCO	Immobilisations incorporelles	Immobilier Gestion générale - Management
MNM	Matériel non médical	Hôtellerie générale Restauration Blanchisserie Accompagnement dans les actes de la vie quotidienne Organisation du lien social Gestion générale - Management
NET	Nettoyage	Hôtellerie générale Restauration Blanchisserie

3.3 L'affectation des charges des activités hors hébergement permanent et temporaire

Les charges de l'accueil de jour doivent être identifiées avec soin, de manière à cerner au plus juste les coûts des activités d'hébergement permanent et temporaire

4 Les deux types de traitement des recettes

4.1 Les produits admis en atténuation des charges des activités principales et des sections auxiliaires

Ils sont traités en deux temps :

- Dans un premier temps, les produits sont affectés aux sections et activités concernées en conformité avec les consignes;
- Dans un second temps, et pour chaque section ou activité, ils sont déduits, selon leur nature, de chaque poste de charges concerné.

L'objectif est d'obtenir des coûts nets décomposés des activités de l'EHPAD.

N° de compte	Intitulés des produits	Traitement applicable
Ventes de produits fabriqués, prestations de services, marchandises et produits des activités annexes		
701+702+703+704 +705+706+707	Ventes de produits fabriqués et prestations de services	Toutes sections
7081	Produits des services exploités dans l'intérêt du personnel	- Pour le logement à déduire de la section Immobilier - Pour le repas, à déduire de la section Restauration - Pour les autres produits, à déduire de l'Hôtellerie générale
7084	Prestations effectuées par les usagers	à déduire des charges de la section Organisation du lien social
70851	Prestations délivrées aux usagers, accompagnants et autres tiers - Chambres d'hôtes	à déduire des charges de la section Immobilier
70852	Prestations délivrées aux usagers, accompagnants et autres tiers - Repas	à déduire des charges de la section Restauration
70853	Prestations délivrées aux usagers, accompagnants et autres tiers - Téléphone	à déduire des charges de la section Gestion générale et Management
70854	Prestations délivrées aux usagers, accompagnants et autres tiers - Télévision	à déduire des charges de la section Gestion générale et Management
70855	Prestations délivrées aux usagers, accompagnants et autres tiers - Blanchissage du linge des résidents	à déduire des charges de la section Blanchisserie

70858	Prestations délivrées aux usagers, accompagnants et autres tiers - Autres	Toutes sections
7088	Autres produits d'activités annexes - hors Accueil de jour	Toutes sections
709	Rabais, remises et ristournes accordés par l'établissement	Toutes sections
Production stockée		
71	Production stockée	à déduire des charges des sections productrices
Production immobilisée		
72	Production immobilisée	à déduire des charges des sections Immobilier et Gestion générale et Management
Subventions d'exploitation et participations		
747	Fonds à engager	à déduire des charges des sections concernées
7481	Fonds pour l'emploi hospitalier	à déduire des charges des sections concernées
7484	Aide forfaitaire à l'apprentissage	à déduire des charges des sections concernées
7488	Autres	à déduire des charges des sections concernées
Autres produits de gestion courante		
7541	Remboursements de frais professionnelle	à déduire des charges des sections concernées
7542	Remboursements par la sécurité sociale de frais médicaux et paramédicaux	à déduire des charges des sections concernées
7548	Remboursements de frais - Autres	à déduire des charges des sections concernées
755	Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun	à déduire des charges de la section Gestion générale et Management
Produits exceptionnels		
772	Produits sur exercices antérieurs	à déduire des charges des sections concernées

777	Quote-part des subventions d'investissement virée au résultat de l'exercice	à déduire des charges de la section Immobilier
Transferts de charges		
791	Transferts de charges d'exploitation	à déduire des charges des sections concernées

4.2 Les produits non déductibles

Certains produits, bien que hors tarification, sont considérés comme non déductibles des charges de l'étude nationale des coûts. Il s'agit des comptes suivants:

N° de compte	Intitulés des produits	Traitement applicable
Dotations et produits de tarification		
73	Dotations et produits de tarification	Produits non déductibles
Autres produits de gestion courante		
751	Redevances pour concessions, brevets, licences, marques, procédés, droits et valeurs similaires	Produits non déductibles
Produits financiers		
761	Produits de participations	Produits non déductibles
762	Produits des autres immobilisations financières	Produits non déductibles
764	Revenus de valeurs mobilières de placement	Produits non déductibles
765	Escomptes obtenus	Produits non déductibles
766	Gains de changes	Produits non déductibles
767	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placements	Produits non déductibles
768	Autres produits financiers	Produits non déductibles
Produits exceptionnels		
771+773+775+778	Autres produits exceptionnels	Produits non déductibles
Reprises sur amortissements et provisions		
781	Reprises sur amortissements et provisions (à inscrire dans les produits d'exploitation)	Produits non déductibles
786	Reprises sur provisions (à inscrire dans les produits financiers)	Produits non déductibles
787	Reprises sur provisions (à inscrire dans les produits exceptionnels)	Produits non déductibles
Transferts de charges		
796	Transferts de charges financières	Produits non déductibles
797	Transferts de charges exceptionnelles	Produits non déductibles

5 Les variables à recueillir pour élaborer une classification médicalisée des résidents en EHPAD

5.1 Variables à recueillir

5.1.1 Généralités

Les variables sont à recueillir au niveau individuel pour chaque résident présent dans l'EHPAD, au moment de la coupe, qu'il soit pris en charge en hébergement permanent ou temporaire, et quelque soit son âge.

Le système d'information qui sera mis en place au sein de l'EHPAD doit permettre :

- De rattacher chaque variable recueillie lors d'une coupe à un résident ;
- De chainer les informations recueillies pour un même résident entre les différentes coupes.

Afin de faciliter l'exhaustivité et la qualité du recueil, les variables à collecter pour l'ENC doivent être au maximum des variables déjà recueillies au niveau du résident par les EHPAD dans leur système d'information.

5.1.2 Variables à recueillir pour mesurer la perte d'autonomie

Variables discriminantes de la grille AGGIR : Il s'agit des 10 variables discriminantes de la grille AGGIR à recueillir pour chaque résident selon les modalités du didacticiel AGGIR[3]. Pour rappel, ces 10 variables sont : la **cohérence**, **l'orientation**, la **toilette** (Haut & Bas), **l'habillage** (Haut, Moyen & Bas), **l'alimentation** (Se servir & Manger), **l'élimination** (Urinaire & Fécale), les **transferts**, les **déplacements à l'intérieur**, les **déplacements à l'extérieur** et la **communication à distance**.

5.1.3 Variables à recueillir pour mesurer la charge en soins

Variables de l'algorithme PATHOS : Il s'agit des variables de PATHOS à recueillir pour chaque résident selon les modalités du didacticiel PATHOS[3] Pour rappel, ces variables sont les états pathologiques des résidents et les profils de soins qui y sont associés.

Caractérisation du profil de soins T2 : Une variable supplémentaire au recueil PATHOS doit être codée afin de caractériser le profil de soins T2 :

→ Profil de soins « T2 au long cours[4] » ? OUI/NON

[3] http://www.cnsa.fr/documentation/ aggir pathos _2018

[4] C'est-à-dire lié à une pathologie chronique instable

5.1.4 Variables supplémentaires à recueillir pour affiner la mesure de la perte d'autonomie et de la charge en soins

L'unité de prise en charge du résident :

→ Le résident est-il hébergé dans une unité spécifique de prise en charge ? OUI / NON

Si oui : PASA : OUI / NON

UHR : OUI / NON

Unité de Vie Protégée « Alzheimer » : OUI / NON

Autre, précisez :_____

Hospitalisation du résident en MCO, Psychiatrie, SSR (>48h) :

→ Le résident a-t-il-été hospitalisé au moins une fois plus de 48h depuis la dernière coupe ? OUI / NON

Si oui, l'hospitalisation était-elle prévue/programmée : OUI / NON[5]

Recours à un service d'HAD :

→ Le résident reçoit-il des soins délivrés par un service d'Hospitalisation A Domicile (HAD) ? OUI / NON

Si oui, pour quel(s) motif(s) :

Mode de prise en charge	**Si oui, cochez (X)**
01 – Assistance respiratoire	
02 – Nutrition parentérale	
03 – Traitement intraveineux	
04 – Soins palliatifs	
05 – Chimiothérapie anticancéreuse	
06 – Nutrition entérale	
07 – Prise en charge de la douleur	
08 – Autres traitements	
09 – Pansements complexes et soins spécifiques (stomies compliquées)	
11 – Rééducation orthopédique	
12 – Rééducation neurologique	
14 – Soins de nursing lourds	
18 – Transfusion sanguine	
24 – Surveillance d'aplasie	

[5] NON= hospitalisation « en urgence » pour cause de dégradation soudaine de l'état de santé d'un résident

Recours à une ou plusieurs séances de masseur-kinésithérapeute :

→ Le résident a-t-il eu des séances de masseur-kinésithérapeute depuis la dernière coupe ? OUI / NON

Recours à une ou plusieurs séances de psychomotricien :

→ Le résident a-t-il eu des séances de psychomotricien depuis la dernière coupe ? OUI / NON

Recours à une prestation d'ergothérapeute :

→ Le résident a-t-il bénéficier des prestation d'un ergothérapeute depuis la dernière coupe ? OUI / NON

Décès du résident :

→ Le résident est-il décédé depuis la dernière coupe ? OUI / NON

Si oui, à quelle date : _ _/_ _/_ _ _ _

5.2 Modalités de recueil

5.2.1 Généralités

La transmission des informations recueillies se fera lors de coupes transversales. Les coupes représentent des équivalents de « photographie » des résidents présents dans l'EHPAD à un instant donné, en termes de charge en soin et de perte d'autonomie.

5.2.2 Organisation des coupes

Une coupe transversale et 3 mises à jour seront réalisées au cours de l'année. **Elles concernent tous les résidents (y compris les résidents de moins de 60 ans)** quel que soit leur type d'hébergement **temporaire ou permanent** .Leur réalisation devra s'intégrer au mieux dans les pratiques de leur établissement. Dans la mesure du possible, le recueil des variables AGGIR, PATHOS et complémentaires se fera de manière concomitante.

5.2.3 Qui recueille les données ?

Les variables (AGGIR/PATHOS) pour lesquelles un recueil est déjà effectué en routine au sein des établissements seront recueillies par les mêmes professionnels de santé que d'ordinaire.

Pour les variables supplémentaires nécessaires pour l'ENC, ces variables doivent être recueillies par l'une ou l'autre des catégories de professionnel de santé mentionnées dans le tableau suivant.

	Médecin (Coordinateur, traitant ou salarié de l'EHPAD)	**Infirmière** (Coordinatrice ou autre salariée de l'EHPAD)
Caractérisation du profil T2	**X**	
Recours à un service d'HAD	**X**	**X**
Hospitalisation du résident en MCO, Psychiatrie, SSR (>48h) en urgence	**X**	**X**
Décès du résident	**X**	**X**

Le choix final du professionnel de santé dédié au recueil de ces variables est laissé à l'établissement.

5.2.4 Fréquence de recueil

Une coupe et 3 mises à jour de cette coupe devront être réalisées **dans l'année par les établissements**. La réalisation de la coupe et de ses mises à jour devra s'intégrer au mieux avec les pratiques de l'établissement dans lequel elles sont réalisées.

Le choix de la date de réalisation de la première coupe et de ses mises à jour est laissé à chaque établissement pour s'accorder au mieux avec ses pratiques. La seule contrainte est que **la première coupe ou ses mises à jour doivent être réalisées dans le mois précédent la date de transmission des données fixée par l'ATIH**. Les dates auxquelles la première coupe et ses mises à jour auront été réalisées devront être transmises pour chaque résident par l'établissement à l'ATIH.

5.2.5 Modalités de transmission

Le jour de la coupe et des mises à jour, l'EHPAD réalisera une extraction sous forme d'une base de données des informations médicalisées individuelles recueillies pour chaque résident. Cette base de données sera anonymisée au sein de l'EHPAD afin d'attribuer un N° anonyme, reproductible et permanent à chaque résident.

Ce numéro permettra de chainer les données de la première coupe et des mises à jour au résident.

L'ATIH fournira le logiciel d'anonymisation. Le fichier de correspondance entre le N° anonyme et les données administratives du résident sera conservé par l'EHPAD.

Les données anonymisées devront être déposées sur une plateforme de transmission au plus tard à la date de transmission fixée par l'ATIH.

Quatre transmissions auront lieu au cours de l'année.

5.3 Situation particulière : données à recueillir pour les résidents non présents au moment des coupes

Deux cas de figure peuvent être envisagés :

- Les résidents admis en hébergement permanent ou temporaire entre 2 coupes et décédés avant d'avoir participé à une coupe ?
- Les résidents en hébergement permanent ou temporaire mais non présents au moment des coupes (hospitalisation, vacances, etc.) ?

Pour les résidents dans les 2 cas de figure précédemment exposés, l'EHPAD ne devra transmettre aucune donnée médicale . Si besoin, il pourra être demandé à l'EHPAD de transmettre des **variables administratives** pour ces résidents (Numéro anonyme + Age + Sexe).

ANNEXES

Annexe 1 : Plan comptable de l'ENC (charges)

Annexe 2 : Plan comptable de l'ENC (produits)

Annexe 3 : Postes de charges de l'enveloppe de soins de ville

Annexe 4 : Liste des médicaments et dispositifs médicaux annexée à l'arrêté du 30 mai 2008

ANNEXE 1

PLAN COMPTABLE DE L'ENC

(CHARGES)

	Intitulés des charges	Règles d'affectation	Code poste de charges
60 Achats			
601 +/- 6031 Consommations d'achats stockés de matières premières ou fournitures *			
6011	A caractère médical et pharmaceutique	Soins dispensés	DML
6012	A caractère hôtelier et général	Hôtellerie générale, Restauration, Blanchisserie	FH
602 +/- 6032 Consommations d'achats stockés ; autres approvisionnements			
6021 Produits pharmaceutiques et produits à usage médical, petit matériel médical			
60211SP	Spécialités pharmaceutiques	Soins dispensés	SP
60212DMHL	Dispositifs médicaux et petit matériel médical hors liste annexée à l'arrêté du 30 mai 2008	Soins dispensés	DMHL
60212DML	Dispositifs médicaux et petit matériel médical liste annexée à l'arrêté du 30 mai 2008	Soins dispensés	DML
6022 Fournitures consommables			
60221	Combustibles et carburants	Hôtellerie générale, Restauration, Blanchisserie, Organisation du lien social Gestion générale - Management	CC
60222	Produits d'entretien	Hôtellerie générale, Restauration, Blanchisserie	NET
60223	Fournitures d'atelier	Immobilier	EIMO
60224	Fournitures administratives	Gestion générale - Management	ACNM
60225	Fournitures scolaires, éducatives et de loisirs	Organisation du lien social	FPVS

	Intitulés des charges	Règles d'affectation	Code poste de charges
602261	Couches, alèses et produits absorbants	Accompagnement AVQ	COUCH
602263	Linge et habillement	Blanchisserie	BLANC
602268	Petit matériel hôtelier	Hôtellerie générale, Restauration, Blanchisserie	FH
60228	Autres fournitures et consommables	Gestion générale - Management	ACNM
6023 Alimentation			
6023	Alimentation	Restauration	ALIM
6023CA	Alimentation (complément alimentaire)	Restauration	ALIMCA
6028 Autres fournitures suivies en stocks			
6028	Autres fournitures suivies en stocks	Gestion générale - Management	ACNM
606 Achats non stockés de matières et fournitures			
6061 Fournitures non stockables			
60611	Eau et assainissement	Immobilier, Hôtellerie générale, Restauration, Blanchisserie, Gestion générale - Management	EF
60612	Énergie et électricité	Immobilier, Hôtellerie générale, Restauration, Blanchisserie, Gestion générale - Management	EF
60613	Chauffage	Immobilier, Hôtellerie générale, Restauration, Blanchisserie, Gestion générale - Management	EF
60618	Autres fournitures non stockables	Gestion générale - Management	ACNM

	Intitulés des charges	Règles d'affectation	Code poste de charges
6062 Fournitures non stockées			
60621	Combustibles et carburants	Hôtellerie générale, Restauration, Blanchisserie, Organisation du lien social Gestion générale - Management	CC
60622	Produits d'entretien	Hôtellerie générale, Restauration, Blanchisserie	NET
60623	Fournitures d'atelier	Immobilier	EIMO
60624	Fournitures administratives	Gestion générale - Management	ACNM
60625	Fournitures scolaires, éducatives et de loisirs	Organisation du lien social	FPVS
606261	Couches, alèses et produits absorbants	Accompagnement AVQ	COUCH
606263	Linge et habillement	Blanchisserie	BLANC
606268	Autres fournitures hôtelières	Hôtellerie générale, Restauration, Blanchisserie	FH
60628	Autres fournitures non stockées	Gestion générale - Management	ACNM
6063 Alimentation non stockable			
6063	Alimentation non stockable	Restauration	ALIM
6063CA	Alimentation (Compléments alimentaires)	Restauration	ALIMCA
6066 Fournitures médicales			
6066SP	Spécialités pharmaceutiques	Soins dispensés	SP
6066DMHL	Dispositifs médicaux et petit matériel médical hors liste annexée à l'arrêté du 30 mai 2008	Soins dispensés	DMHL

	Intitulés des charges	Règles d'affectation	Code poste de charges
6066DML	Dispositifs médicaux et petit matériel médical liste annexée à l'arrêté du 30 mai 2008	Soins dispensés	DML
6068 Autres achats non stockés de matières et fournitures			
6068	Autres achats non stockés de matières et fournitures	Gestion générale - Management	ACNM
609 Rabais, remises et ristournes obtenus sur achats			
609	Rabais, remises et ristournes obtenus sur achats	Toute section	RR
61/62 Services extérieurs			
611 Prestations de services avec des entreprises			
6111 Prestations à caractère médical			
61111	Prestations à caractère médical : actes de laboratoire	Soins dispensés	STLABO
61112	Prestations à caractère médical : actes d'imagerie	Soins dispensés	STIMAG
61114GENE	Prestations à caractère médical : consultations de médecins libéraux généralistes (honoraires)	Soins dispensés	STMEDGEN
61114SPEC	Prestations à caractère médical : consultations de médecins libéraux spécialistes (honoraires)	Soins dispensés	STMEDSPE
61114PHARMA	Gestion des spécialités pharmaceutiques à l'extérieur	Soins dispensés	SP
61118	Autres prestations à caractère médical	Soins dispensés	ACM
6112 Prestations à caractère médico-social et autres			

	Intitulés des charges	Règles d'affectation	Code poste de charges
6112IDE	Prestations à caractère médico-social : Infirmier	Accompagnement AVQ, Organisation du lien social, Soins dispensés	STIDE
6112PSY	Prestations à caractère médico-social : Psychologue	Accompagnement AVQ, Organisation du lien social, Soins dispensés	STPSY
6112ANIM	Prestations à caractère médico-social : Animateur	Accompagnement AVQ, Organisation du lien social	STANIM
6112DIET	Prestations à caractère médico-social : Diététicien	Accompagnement AVQ, Soins dispensés	STDIET
6112ERGO	Prestations à caractère médico-social : Ergothérapeute	Soins dispensés	STERGO
6112KINE	Prestations à caractère médico-social : Masseur-kinésithérapeute	Soins dispensés	STKINE
6112PSYCHOMOT	Prestations à caractère médico-social : Psychomotricien	Soins dispensés	STPSYCHOMOT
6112AUXMED	Prestations à caractère médico-social : Autre auxiliaires médicaux	Soins dispensés	STAUXMED
6112AUTRE	Prestations à caractère médico-social : Autre personnel	Accompagnement AVQ, Organisation du lien social, Soins dispensés	STAUTRE
6112RESTO	Prestations : Personnel de restauration	Restauration	STRESTO
6112BLANCPERSO	Prestations : Personnel de blanchissage	Blanchisserie	STBLANCPERSO

612 Redevances de crédit-bail

	Intitulés des charges	Règles d'affectation	Code poste de charges
6122 Crédit-bail mobilier			
61221	Matériel informatique	Hôtellerie générale, Restauration, Blanchisserie, Accompagnement AVQ, Organisation du lien social, Gestion générale - Management	MNM
61222	Logiciels et progiciels	Hôtellerie générale, Restauration, Blanchisserie, Accompagnement AVQ, Organisation du lien social, Gestion générale - Management	MNM
61223HL	Matériel médical hors liste annexée à l'arrêté du 30 mai 2008	Soins dispensés	MMHL
61223L	Matériel médical liste annexée à l'arrêté du 30 mai 2008	Soins dispensés	MML
61228	Autres	Hôtellerie générale, Restauration, Blanchisserie, Accompagnement AVQ, Organisation du lien social, Gestion générale - Management	MNM
6125 Crédit-bail immobilier			
6125	Crédit-bail immobilier	Immobilier	IMMO
613 Locations			
6132 Locations immobilières			
6132	Locations immobilières	Immobilier	IMMO

	Intitulés des charges	Règles d'affectation	Code poste de charges
6135 Locations mobilières			
61351 + 61352 + 61353 + 61358	Locations mobilières (matériel non médical)	Hôtellerie générale, Restauration, Blanchisserie, Accompagnement AVQ, Organisation du lien social, Gestion générale - Management	MNM
61357HL	Locations mobilières (matériel médical hors liste annexée à l'arrêté du 30 mai 2008)	Soins dispensés	MMHL
61357L	Locations mobilières (matériel médical Liste annexée à l'arrêté du 30 mai 2008)	Soins dispensés	MML
614 Charges locatives et de copropriété			
614	Charges locatives et de copropriété	Immobilier	IMMO
615 Entretien et réparations			
6152 Entretien et réparations sur biens immobiliers			
6152	Entretien et réparations sur biens immobiliers	Immobilier	EIMO
6155 Entretien et réparations sur biens mobiliers			
61551	Matériel médical	Soins dispensés	EMM

	Intitulés des charges	Règles d'affectation	Code poste de charges
61558	Autres matériels et outillage	Hôtellerie générale, Accompagnement AVQ, Organisation du lien social, Gestion générale - Management	EMNM
61526 Maintenance			
61561	Informatique	Hôtellerie générale, Accompagnement AVQ, Organisation du lien social, Gestion générale - Management	EMNM
61562	Matériel médical	Soins dispensés	EMM
61568	Autres	Hôtellerie générale, Accompagnement AVQ, Organisation du lien social, Gestion générale - Management	EMNM
616 Primes d'assurance			
6161 + 6162 + 6163 + 6165 + 6166 + 6167 + 6168	Primes d'assurance	Toute section hors Charges financières : Affecter les charges d'assurance du personnel sur les sections concernées Affecter les charges d'assurance des bâtiments en Immo Affecter les charges d'assurance multirisque en Gestion générale	ASSUR
617 Études et recherches			
617	Études et recherches	Gestion générale - Management	ACNM

	Intitulés des charges	Règles d'affectation	Code poste de charges
618 Divers services extérieurs			
6182 + 6184 + 6185 + 6188	Divers services extérieurs (documentation, concours divers, frais de colloques, séminaires,conférences, autres...)	Gestion générale - Management	ACNM
619 Rabais, remises et ristournes obtenus sur services extérieurs			
619	Rabais, remises et ristournes obtenus sur services extérieurs	Toute section	RR
621 + 622 Personnel extérieur à l'établissement			
621 + 622	Médecin généraliste	Soins dispensés	MEDG
	Médecin psychiatre	Soins dispensés	MEDPSY
	Médecin coordonnateur	Soins dispensés	MEDCO
	Autres médecins spécialistes	Soins dispensés	MEDAUT
	Pharmacien	Soins dispensés	PHARMA
621 + 622	Personnel administratif et de logistique	Toute section hors Charges financières et Immobilier	PERSADMINLOG
	Cadres infirmiers	Hôtellerie générale, Accompagnement AVQ, Organisation du lien social, Soins dispensés, Gestion générale - Management	CI
	Agents de service	Toute section hors Charges financières, Immobilier et Gestion générale - Management	ASH
	Mandataire judiciaire	Organisation du lien social	MANDA

	Intitulés des charges	Règles d'affectation	Code poste de charges
	Aide soignant - AMP	Hôtellerie générale, Accompagnement AVQ, Soins dispensés, Organisation du lien social	ASAMP
	ASG	Hôtellerie générale, Accompagnement AVQ, Soins dispensés, Organisation du lien social	ASG
	Infirmier	Accompagnement AVQ, Soins dispensés, Organisation du lien social	IDE
	Psychologue	Accompagnement AVQ, Soins dispensés, Organisation du lien social	PSY
	Animateur	Accompagnement AVQ, Organisation du lien social	ANIM
	Diététicien	Accompagnement AVQ, Soins dispensés	DIET
	Ergothérapeute	Soins dispensés	ERGO
	Masseur-kinésithérapeute	Soins dispensés	KINE
	Psychomotricien	Soins dispensés	PSYCHOMOT
	Autres auxiliaires médicaux	Soins dispensés	AUXMED
	Préparateur en pharmacie	Soins dispensés	PREPA
621 + 622	Autre personnel non médical	Accompagnement AVQ, Organisation du lien social, Soins dispensés	PERSAUT
	Personnel de restauration	Restauration	RESTO
	Personnel de blanchissage	Blanchisserie	BLANCPERSO

	Intitulés des charges	Règles d'affectation	Code poste de charges
623 Informations, publications, relations publiques			
623	Informations, publications, relations publiques	Gestion générale - Management	ACNM
624 Transports de biens, d'usagers et transports collectifs de personnel			
6241 + 6247 + 6248	Transports (hors transport d'usagers)	Gestion générale - Management, Soins dispensés	TRANSHU
62421	Transport d'usagers Accueil de jour en EHPAD	Accueil de jour	TRANSU
62422 + 62423 + 62428	Transports d'usagers autres	Organisation du lien social, Soins dispensés	TRANSU
625 Déplacements, missions et réceptions			
6251	Voyages et déplacement	Gestion générale - Management	ACNM
6255	Frais de déménagement	Gestion générale - Management	ACNM
6256	Missions	Gestion générale - Management	ACNM
6257	Réceptions	Gestion générale - Management	ACNM
626 Frais postaux et frais de télécommunications			
6261	Frais d'affranchissements	Gestion générale - Management	ACNM
6262	Frais de télécommunication	Gestion générale - Management	ACNM
627 Services bancaires et assimilés			
627	Services bancaires et assimilés	Gestion générale - Management	ACNM

	Intitulés des charges	Règles d'affectation	Code poste de charges
628 Prestations de services à caractère non médical			
6281	Blanchissage à l'extérieur	Blanchisserie	BLANC
6282	Alimentation à l'extérieur	Restauration	ALIM
6283	Nettoyage à l'extérieur	Hôtellerie générale, Restauration, Blanchisserie	NET
6284	Informatique à l'extérieur	Gestion générale - Management	ACNM
6287	Remboursement de frais	Gestion générale - Management	ACNM
62881	Prestations de vie sociale	Organisation du lien social	FPVS
6288	Autres	Gestion générale - Management	ACNM
629 Rabais, remises, ristournes obtenus sur autres services extérieurs			
629	Rabais, remises, ristournes obtenus sur autres services extérieurs	Toute section	RR

63 Impôts, taxes et assimilés

635 Autres impôts, taxes et versements assimilés (administration des Impôts)			
6351 Impôts directs			
63512	Taxes foncières	Immobilier	IMMO
63513	Autres impôts locaux	Immobilier	IMMO

	Intitulés des charges	Règles d'affectation	Code poste de charges
6353 Impôts indirects			
6353	Impôts indirects	Gestion générale - Management	ACNM
6354 Droits d'enregistrement et de timbre			
6354	Droits d'enregistrement et de timbre	Gestion générale - Management	ACNM
6358 Autres droits			
6358	Autres droits	Charges non incorporables	CNI
637 Autres impôts, taxes et versements assimilés (autres organismes)			
637	Autres impôts, taxes et versements assimilés (autres organismes)	Gestion générale - Management	ACNM
Charges de personnel salariés			
631PM + 633PM + 642 + 6452 + 6459PM + 647PM + 648PM	Médecin généraliste	Soins dispensés	MEDG
	Médecin psychiatre	Soins dispensés	MEDPSY
	Médecin coordonnateur	Soins dispensés	MEDCO
	Autres médecins spécialistes	Soins dispensés	MEDAUT
	Pharmacien	Soins dispensés	PHARMA
631PNM + 633PNM + 641 + 6451 +	Administration - Direction	Toute section hors Charges financières et Immobilier	PERSADMINLOG

	Intitulés des charges	Règles d'affectation	Code poste de charges
6459PNM + 647PNM + 648PNM	Cadres infirmiers	Hôtellerie générale, Accompagnement AVQ, Organisation du lien social, Soins dispensés, Gestion générale - Management	CI
	Agents de service	Toute section hors Charges financières, Immobilier et Gestion générale - Management	ASH
	Mandataire judiciaire	Organisation du lien social	MANDA
	Aide soignant - AMP	Hôtellerie générale, Accompagnement AVQ, Soins dispensés, Organisation du lien social	ASAMP
	ASG	Hôtellerie générale, Accompagnement AVQ, Soins dispensés, Organisation du lien social	ASG
	Infirmier	Accompagnement AVQ, Soins dispensés, Organisation du lien social	IDE
	Psychologue	Accompagnement AVQ, Soins dispensés, Organisation du lien social	PSY
	Animateur	Accompagnement AVQ, Organisation du lien social	ANIM
	Diététicien	Accompagnement AVQ, Soins dispensés	DIET
	Ergothérapeute	Soins dispensés	ERGO
	Masseur-kinésithérapeute	Soins dispensés	KINE
631PNM + 633PNM + 641 + 6451 + 6459PNM + 647PNM + 648PNM	Psychomotricien	Soins dispensés	PSYCHOMOT
	Autres auxiliaires médicaux	Soins dispensés	AUXMED
	Préparateur en pharmacie	Soins dispensés	PREPA
	Autre personnel non médical	Accompagnement AVQ, Organisation du lien social, Soins dispensés	PERSAUT

	Intitulés des charges	Règles d'affectation	Code poste de charges
631PNM + 633PNM + 641 + 6451 + 6459PNM + 647PNM + 648PNM	Personnel de restauration	Restauration	RESTO
	Personnel de blanchissage	Blanchisserie	BLANCPERSO

65 Autres charges de gestion courante

651	Redevances pour concessions, brevets, licences, procédés, droits et valeurs similaires	Gestion générale - Management	ACNM
654	Pertes sur créances irrécouvrables	Gestion générale - Management	ACNM
6551	Quote-part de résultat sur opérations faites dans le cadre d'un groupement sociale et médico-sociale	Gestion générale - Management	ACNM
6556	Frais de siège social du gestionnaire	Gestion générale - Management	ACNM
6557	Frais de siège social interassociatif	Gestion générale - Management	ACNM
6558	Quote-part de résultat sur opérations faites dans le cadre d'un autre groupement	Gestion générale - Management	ACNM
657	Subventions	Gestion générale - Management	ACNM
658	Charges diverses de gestion courante	Gestion générale - Management	ACNM

66 Charges financières

6611	Intérêts des emprunts et dettes	Charges financières	CHFI

	Intitulés des charges	Règles d'affectation	Code poste de charges
6615	Intérêts des comptes courants créditeurs	Charges financières	CHFI
6618	Autres charges d'intérêts	Charges non incorporables	CNI
666 + 667 + 668	Autres charges financières	Charges non incorporables	CNI
67 Charges exceptionnelles			
671 Charges exceptionnelles sur opérations de gestion			
671	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	Charges non incorporables	CNI
672 Charges sur exercice antérieur			
6721	Charges de personnel	Gestion générale - Management	ACNM
6722	Charges à caractère médical	Soins dispensés	ACM
6728	Autres charges sur exercice antérieur	Charges non incorporables	CNI
673 Titres annulés (sur exercices antérieurs)			
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	Charges non incorporables	CNI
675 Valeurs comptables des éléments d'actif cédés			
675	Valeurs comptables des éléments d'actif cédés	Charges non incorporables	CNI
678 Autres charges exceptionnelles			
678	Autres charges exceptionnelles	Charges non incorporables	CNI

	Intitulés des charges	Règles d'affectation	Code poste de charges
68 Dotations aux amortissements et aux provisions			
681 Dotations aux amortissements et aux provisions - Charges d'exploitation			
68111 Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles			
681111	Frais d'établissement	Charges non incorporables	CNI
681113	Frais d'étude, de recherche et de développement	Immobilier, Gestion générale - Management	IMINCO
681115	Concessions et droits similaires, brevets, licences, marques et procédés, droits et valeurs similaires	Immobilier, Gestion générale - Management	IMINCO
681118	Autres immobilisations incorporelles	Immobilier, Gestion générale - Management	IMINCO
68112 Dotations aux amortissements des immobilisations corporelles			
681121	Terrains	Charges non incorporables	CNI
681122	Agencement et aménagement des terrains	Immobilier	IMMO
681123 + 681124	Constructions	Immobilier	IMMO
681125	Installations techniques, matériel et outillage (hors matériel médical)	Hôtellerie générale, Restauration, Blanchisserie, Accompagnement AVQ, Organisation du lien social, Gestion générale - Management	MNM
681126HL	Matériel médical, hors liste annexée à l'arrêté du 30 mai 2008	Soins dispensés	MMHL

	Intitulés des charges	Règles d'affectation	Code poste de charges
681126L	Matériel médical, liste annexée à l'arrêté du 30 mai 2008	Soins dispensés	MML
6811281	Installations générales, agencements, aménagements divers	Hôtellerie générale, Restauration, Blanchisserie, Accompagnement AVQ, Organisation du lien social, Gestion générale - Management	MNM
6811282	Matériel de transport	Hôtellerie générale, Restauration, Blanchisserie, Accompagnement AVQ, Organisation du lien social, Gestion générale - Management	MNM
68112831	Matériel de bureau	Hôtellerie générale, Restauration, Blanchisserie, Accompagnement AVQ, Organisation du lien social, Gestion générale - Management	MNM
68112832	Matériel informatique	Hôtellerie générale, Restauration, Blanchisserie, Accompagnement AVQ, Organisation du lien social, Gestion générale - Management	MNM
6811284	Mobilier	Hôtellerie générale, Restauration, Blanchisserie, Accompagnement AVQ, Organisation du lien social, Gestion générale - Management	MNM

	Intitulés des charges	Règles d'affectation	Code poste de charges
6811285 + 6811288	Autres	Hôtellerie générale, Restauration, Blanchisserie, Accompagnement AVQ, Organisation du lien social, Gestion générale - Management	MNM
6815 Dotations aux provisions d'exploitation			
6815	Dotations aux provisions pour risques et charges d'exploitation	Charges non incorporables	CNI
6816 Dotations aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles			
6816	Dotations aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles	Charges non incorporables	CNI
6817 Dotations aux dépréciations des actifs circulants			
6817	Dotations aux dépréciations des actifs circulants	Charges non incorporables	CNI
686 Dotations aux amortissements et aux provisions - Charges financières			
686	Dotations aux amortissements et aux provisions - Charges financières	Charges non incorporables	CNI
687 Dotations aux amortissements et aux provisions - Charges exceptionnelles			
687	Dotations aux amortissements et aux provisions - Charges exceptionnelles	Charges non incorporables	CNI

	Intitulés des charges	Règles d'affectation	Code poste de charges
691 Participations des salariés aux fruits de l'expansion			
691	Participations des salariés aux fruits de l'expansion	Charges non incorporables	CNI
695 Impôts sur les sociétés			
695	Impôts sur les sociétés	Charges non incorporables	CNI

AGENCE TECHNIQUE
DE L'INFORMATION
SUR L'HOSPITALISATION

ANNEXE 2
PLAN COMPTABLE DE L'ENC
(PRODUITS)

117, bd Marius Vivier Merle
69329 Lyon cedex 03
Téléphone : 04 37 91 33 10
Fax : 04 37 91 33 67
www.atih.sante.fr

N° de compte	Intitulés des produits	Traitement applicable
Ventes de produits fabriqués, prestations de services, marchandises et produits des activités annexes		
701+702+703+704+705+706+707	Ventes de produits fabriqués et prestations de services	Toutes sections
7081	Produits des services exploités dans l'intérêt du personnel	- Pour le logement à déduire de la section Immobilier - Pour le repas, à déduire de la section Restauration - Pour les autres produits, à déduire de l'Hôtellerie générale
7084	Prestations effectuées par les usagers	à déduire des charges de la section Organisation du lien social
70851	Prestations délivrées aux usagers, accompagnants et autres tiers - Chambres d'hôtes	à déduire des charges de la section Immobilier
70852	Prestations délivrées aux usagers, accompagnants et autres tiers - Repas	à déduire des charges de la section Restauration
70853	Prestations délivrées aux usagers, accompagnants et autres tiers - Téléphone	à déduire des charges de la section Gestion générale et Management
70854	Prestations délivrées aux usagers, accompagnants et autres tiers - Télévision	à déduire des charges de la section Gestion générale et Management
70855	Prestations délivrées aux usagers, accompagnants et autres tiers - Blanchissage du linge des résidents	à déduire des charges de la section Blanchisserie
70858	Prestations délivrées aux usagers, accompagnants et autres tiers - Autres	Toutes sections
7088	Autres produits d'activités annexes - hors Accueil de jour	Toutes sections
709	RRR accordés par l'établissement	Toutes sections
Production stockée		
71	Production stockée	à déduire des charges des sections productrices

N° de compte	Intitulés des produits	Traitement applicable
Production immobilisée		
72	Production immobilisée	à déduire des charges des sections Immobilier et Gestion générale et Management
Dotations et produits de tarification		
73	Dotations et produits de tarification	Produits non déductibles
Subventions d'exploitation et participations		
747	Fonds à engager	à déduire des charges des sections concernées
7481	Fonds pour l'emploi hospitalier	à déduire des charges des sections concernées
7484	Aide forfaitaire à l'apprentissage	à déduire des charges des sections concernées
7488	Autres	à déduire des charges des sections concernées
Autres produits de gestion courante		
751	Redevances pour concessions, brevets, licences, marques, procédés, droits et valeurs similaires	Produits non déductibles
7541	Remboursements de frais professionnelle	à déduire des charges des sections concernées
7542	Remboursements par la sécurité sociale de frais médicaux et paramédicaux	à déduire des charges des sections concernées
7548	Remboursements de frais - Autres	à déduire des charges des sections concernées
755	Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun	à déduire des charges de la section Gestion générale et Management

N° de compte	Intitulés des produits	Traitement applicable
Produits financiers		
761	Produits de participations	Produits non déductibles
762	Produits des autres immobilisations financières	Produits non déductibles
764	Revenus de valeurs mobilières de placement	Produits non déductibles
765	Escomptes obtenus	Produits non déductibles
766	Gains de changes	Produits non déductibles
767	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placements	Produits non déductibles
768	Autres produits financiers	Produits non déductibles
Produits exceptionnels		
772	Produits sur exercices antérieurs	à déduire des charges des sections concernées
777	Quote-part des subventions d'investissement virée au résultat de l'exercice	à déduire des charges de la section Immobilier
771+773+775+778	Autres produits exceptionnels	Produits non déductibles
Reprises sur amortissements et provisions		
781	Reprises sur amortissements et provisions (à inscrire dans les produits d'exploitation)	Produits non déductibles
786	Reprises sur provisions (à inscrire dans les produits financiers)	Produits non déductibles
787	Reprises sur provisions (à inscrire dans les produits exceptionnels)	Produits non déductibles
Transferts de charges		
791	Transferts de charges d'exploitation	à déduire des charges des sections concernées
796	Transferts de charges financières	Produits non déductibles
797	Transferts de charges exceptionnelles	Produits non déductibles

AGENCE TECHNIQUE
DE L'INFORMATION
SUR L'HOSPITALISATION

ANNEXE 3

POSTES DE CHARGES DE L'ENVELOPPE DE SOINS DE VILLE

117, bd Marius Vivier Merle
69329 Lyon cedex 03
Téléphone : 04 37 91 33 10
Fax : 04 37 91 33 67
www.atih.sante.fr

AGENCE TECHNIQUE
DE L'INFORMATION
SUR L'HOSPITALISATION

Poste de charges
Médecin généraliste ou gériatre
Médecin psychiatre
Autres médecins spécialistes
Masseur-kinésithérapeute
Ergothérapeute
Psychomotricien
Autres auxiliaires médicaux
Dispositifs médicaux liste annexée à l'arrêté du 30 mai 2008
Matériel médical liste annexée à l'arrêté du 30 mai 2008
Dispositifs médicaux hors liste annexée à l'arrêté du 30 mai 2008
Matériel médical hors liste annexée à l'arrêté du 30 mai 2008
Spécialités pharmaceutiques

117, bd Marius Vivier Merle
69329 Lyon cedex 03
Téléphone : 04 37 91 33 10
Fax : 04 37 91 33 67
www.atih.sante.fr

AGENCE TECHNIQUE
DE L'INFORMATION
SUR L'HOSPITALISATION

ANNEXE 4

LISTE DES MEDICAMENTS ET DISPOSITIFS MEDICAUX ANNEXEE A L'ARRETE DU 30 MAI 2008

117, bd Marius Vivier Merle
69329 Lyon cedex 03
Téléphone : 04 37 91 33 10
Fax : 04 37 91 33 67
www.atih.sante.fr

Liste de l'arrêté du 30 mai 2008

Petit matériel et fournitures médicales

· Abaisse-langue (sauf si le matériel est compris dans la rémunération de l'acte)

· Accessoires pour électrocardiogramme (sauf si le matériel est compris dans la rémunération de l'acte)

· Crachoir

· Doigtier (sauf si le matériel est compris dans la rémunération de l'acte)

· Fil à sutures (sauf si le matériel est compris dans la rémunération de l'acte)

· Gant stérile (sauf si le matériel est compris dans la rémunération de l'acte)

· Garrot (sauf si le matériel est compris dans la rémunération de l'acte)

· Masque

· Bande de crêpe et de contention

· Articles pour pansements

· Dispositif médical pour autocontrôle (urine, sang).

· Nutriment pour supplémentation orale et nutriment pour supplémentation entérale

· Sondes naso-gastriques ou naso-entérale

· Dispositif médical pour incontinence urinaire à l'exclusion des stomies

· Sonde vésicale pour hétérosondage intermittent

· Seringue et aiguille (sauf si le matériel est compris dans la rémunération de l'acte)

Matériel médical amortissable :

· Armoire de pharmacie

· Aspirateur à mucosité

· Chariot de soins et/ou de préparation de médicaments

· Container pour stockage des déchets médicaux

· Electrocardiographe

· Matériel nécessaire pour sutures et pansements tel que pince de Péan, pince Kocher, ciseaux

117, bd Marius Vivier Merle
69329 Lyon cedex 03
Téléphone : 04 37 91 33 10
Fax : 04 37 91 33 67
www.atih.sante.fr

· Matériel lié au fonctionnement d'une pharmacie à usage intérieur, lorsqu'elle existe, nécessaire à l'exercice des missions définies à l'article L 595-2 du CSP

· Pèse-personne ou chaise-balance

· Pompe pour nutrition entérale

· Négatoscope

· Otoscope

· Stérilisateur

· Stéthoscope et tensiomètre y compris les tensiomètres électriques

· Table d'examen

· Thermomètre électronique

· Appareil générateur d'aérosol et nébuliseur associé

· Appareil de mesure pour glycémie

· Matériels de perfusion périphérique et leurs accessoires (pied à sérum, potence, panier de perfusion)

· Béquille et canne anglaise

· Déambulateur

· Fauteuil roulant à pousser ou manuel non affecté à un résident particulier pour un handicap particulier

· Siège pouvant être adapté sur un châssis à roulettes

· Lit médical et accessoires

· Soulève-malade mécanique ou électrique

· Matelas simple, matelas ou surmatelas d'aide à la prévention d'escarres et accessoires de protection du matelas ou surmatelas

· Compresseur pour surmatelas pneumatique à pression alternée

· Coussin d'aide à la prévention d'escarres

· Chaise percée avec accoudoirs

· Appareil de verticalisation